

9025-02-11

DÉPARTEMENT DU TARN



MAIRIE DE FRÉJAIROLLES

4 Bis Route d'Albi Bât. B
81990 FRÉJAIROLLES

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSON TEMPORAIRE

Monsieur Le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),
Monsieur Alexandre GALONNIER

Profession: Président association de chasse de Fréjairolles
Domicilié(e) : FRÉJAIROLLES

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 331 -1 et suivants du Code de la santé Publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ième catégorie à :

Du samedi 15 février 2025 à 11 heures 00
Au dimanche 16 février 2025 à 18 h

Pour le motif : WEEK-END CONCOURS DE MEUTE

Veuillez agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 10/02/2025

Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire de Fréjairolles,
Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L.2214-4, et L.2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.3331-1, et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,
Vu l'arrêté de Mme La Préfète sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-I et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,
Vu la demande de M. GALONNIER Alexandre,
Vu la demande ci-dessus,
ARRÊTE

Article unique — Monsieur Alexandre GALONNIER, FRÉJAIROLLES est autorisé à ouvrir un débit de boisson temporaire de 3ième catégorie.

Du samedi 15 février 2025 à 11 heures 00 au dimanche 16 février 2025 à 18 h 00

Pour le motif week-end concours de meute à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Fréjairolles, le 10/02/2025

